

# LA SAGA DE L'OKOUMÉ AU GABON

Claude BOUET

Géographe O.R.S.T.O.M., 24, rue Bayard 75008, Paris

Essence végétale localisée en équilibre au sein d'un climax édaphique des rives orientales du golfe de Guinée, à qui un pays tout entier doit sa naissance, sa dynamique commerciale, son identité et sans doute, par-delà les heureuses vicissitudes économiques du présent, la pérennité de son essor, l'okoumé mérite à juste titre de figurer en toile de fond des armoiries nationales gabonaises.

## L'« Okoumé-roi » historique

L'okoumé, *Aucoumea klaineana* Pierre, une burséracée, est le représentant d'une essence forestière dont l'espace géographique s'étend sur la Guinée Équatoriale, le sud du Cameroun, la quasi-totalité du territoire gabonais en dehors des savanes alto-govéennes, et la partie méridionale de la République Populaire du Congo. Arbre de lumière il forme des peuplements relativement abondants (des densités de 2 pieds/ha en moyenne ne sont pas rares dans le Bas-Gabon lacustre) que l'on rencontre aussi bien dans la forêt secondaire sur d'anciens défrichements de culture que dans les forêts primitives où il a pu se développer sur l'emplacement de clairières naturelles ouvertes par la chute d'un grand arbre terrassé par des tornades. C'est un arbre au port altier de 35 à 45 m de haut, maintenu au sol par de puissants contreforts qui vont en s'estompant avec le vieillissement, et dont le fût, atteignant fréquemment un diamètre de 1,50 m s'élève d'un seul jet jusqu'à 30 m du sol où partent les premières branches maîtresses portant la canopée. L'écorce gris clair varie de nature et de ton selon l'âge de l'arbre ; elle secrète une résine très caractéristique par sa malléabilité et son odeur d'encens et de térébenthine. Le bois possède d'excellentes qualités d'esthétique et de texture. D'un blanc légèrement rose ou rouge pâle, il présente en général un aubier à grain fin et sa faible densité 0,45 en moyenne, selon les trois principales variétés (okoumé blanc, rouge, frisé) en fait

le matériau idéal pour être flotté, donc facilement acheminé vers les ports d'exportation, dans un pays où les voies de communication autres que les cours d'eau ont jusqu'à nos jours, été soit inexistantes, soit extrêmement précaires.

Deux burséracées, le safoutier (*Pachylobus edulis*) et l'ozigo (*Pachylobus bullteri*) pour leurs fruits (les atangas) et leur bois, et une myristicacée, l'ilomba (*Pycnanthus angolensis* Welw) pour la légèreté de son bois facilement débitable en planches de clivage, pour sa combustibilité et pour ses graines utiles à la préparation d'un suif médicamenteux, figurent avec l'okoumé (connu et depuis longtemps apprécié par l'ensemble des tribus forestières du Gabon), au panthéon des plantes utilitaires. Sa résine est toujours utilisée pour la fabrication des torches d'éclairage dans les derniers campements de brousse où elles n'ont pas encore été supplantées par les lampes tempête d'importation. Partout, dans le monde *mitsogho* et *fang* elle remplit les flambeaux d'écorce qui illuminent les cérémonies nocturnes du Bwiti. A maintes reprises les missionnaires européens l'ont employée comme succédané de l'encens. En outre, la médecine indigène l'utilise dans le traitement des abcès et son écorce, dans celui des diarrhées et des problèmes de puberté féminins.

Le bois est excellent pour la confection des pirogues, sa légèreté, sa facilité à être travaillé par des outils rudimentaires, sa résistance lui confèrent une sorte de suprématie à la fois symbolique et pratique sur toutes les autres essences dans la vie quotidienne paysanne.

## L'« Okoumé-roi » économique

L'utilisation de l'okoumé étant aussi répandue et aussi fréquente en milieu indigène, ne pouvait qu'attirer l'attention des explorateurs, puis des premiers colonisateurs, coureurs de brousse, à la recherche de produits de cueillette, successeurs des

« épices », auxquels l'Europe donnait traditionnellement une grande valeur : l'ébène, les bois rouges (padouk et acajou), le latex (caoutchouc) de lianes.

L'okoumé accède cependant à la noblesse économique, dès lors que sa valeur marchande est reconnue, et qu'à ses qualités intrinsèques précédemment énoncées vient s'ajouter celle qui lui donnera sa suprématie industrielle aux yeux des importateurs des pays développés : sa facilité au déroulage. De bois industriel courant et bon marché, pouvant remplacer des bois européens de faible valeur tels que le peuplier ou le sapin pour des travaux d'ébénisterie ordinaire et la fabrication d'emballage (boîtes à cigarettes), il est rapidement consacré « bois précieux » et relègue au second plan (même localement), les essences traditionnellement qualifiées de « précieuses » telles que l'acajou, le niové, le bilinga, le douka et le kevazingo, voire même des essences flottables et déroulables tels que l'ozigo, le sipo, l'ilomba, l'aïélé et l'apo.

La première bille d'okoumé remorquée jusqu'à la plage de Glass par les Fang, par ordre du gouverneur français de CHAVANNES et embarquée par la Société Woermann à destination de Hambourg en juillet 1889, sera suivie d'une multitude d'autres et à un rythme de plus en plus accéléré, une fois analysées par les bureaux d'études allemands (les factories françaises mettront plus d'une décennie à comprendre l'intérêt de l'okoumé et à réagir) les qualités techniques de ce bois.

La production entièrement liée à l'exportation jusqu'à une époque récente est éloquente : 5 000 tonnes d'okoumé sont exportées en 1902, 91 000 en 1911, 134 000 en 1913, 381 000 en 1929, 550 000 en 1957. Actuellement la place de l'okoumé dans la production, l'exportation et l'industrie locale du bois est la suivante :

|   | 1965 %      | 1970 %      | 1974 %      |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Production okoumé<br>(en million de m <sup>3</sup> )... 1300 (89 %) | 1500 (82 %) | 1698 (81 %) |             |
| Production totale.....  | 1460        | 1830        | 2087        |
| Exportation.....  |             |             | 1444 (85 %) |
| Usines locales.....   |             |             | 254 (15 %)  |

Le bois, donc l'okoumé, va devenir la première — et la seule vraie — richesse du Gabon. Ce sera bel et bien « l'okoumé-roi ». Flottable, il motivera le découpage du pays en 3 zones d'exploitation concentriques à partir des centres côtiers d'évacuation. La première, quadrillée par un lacs de rivières innombrables sera mise en exploitation par des moyens rudimentaires : le coupeur gabonais abattant le pied d'okoumé situé le plus près d'un point d'eau,

et roulant à la perche (le fameux *mirombo* qui laisse encore sa marque au creux de l'épaule droite des vieux débardeurs) le rondin de plusieurs tonnes vers l'eau. Les radeaux de billes assemblés sur parc, dérivent alors au fil de l'eau vers les rades foraines de Port-Gentil et d'Owendo. Cette zone une fois épuisée (mais où subsistent encore quelques secteurs d'exploitation extensive), la deuxième zone a été ouverte après l'indépendance du pays aux grosses sociétés capitalistes (Luterma, Rougier, Leroy, B.D.O., S.O.N.G.) pouvant intervenir loin de la côte dans un relief plus accidenté et sur un réseau hydrographique moins dense, mais plus tourmenté de rapides et avec des moyens matériels puissants : bulldozers D.8 et D.10, chargeurs, camions grumiers, remorqueurs, etc., engins qui n'étaient pas à la portée des « coupeurs libres » autochtones ou étrangers de la période précédente. Actuellement l'exploitation de la troisième zone, la plus vaste, sera abordée, avec la mise en service complète du premier tronçon du chemin de fer transgabonais Booué-Owendo. Ainsi, plus on s'éloigne de la côte, plus puissante doit être envisagée l'infrastructure technique permettant l'évacuation des grumes : du simple courant et du mirombo on passe rapidement au camion grumier et au remorqueur, puis au chemin de fer à partir de 1979.

L'exploitation de l'okoumé a littéralement « fait » le Gabon. On a pu parler de révolution de l'okoumé. Les recettes forestières et les diverses taxes liées à l'activité des chantiers d'abattage ont donné d'abord à la colonie, puis au pays, des moyens incomparablement supérieurs à ceux qu'ils pouvaient retirer des retombées du commerce de traite. Les villes côtières doivent tout à l'okoumé : Libreville, qui a pu renaître comme capitale de la colonie, Port-Gentil, petit comptoir isolé au bout d'une île, promue ville du bois (avec sa rade foraine d'une exceptionnelle importance et en 1952, l'implantation d'une fabrique de contreplaqué, restée longtemps la première sur le plan mondial) avant de devenir capitale pétrolière. D'autres villes du Bas-Gabon doivent leur naissance, leur essor et leur vie à l'okoumé : Lambaréné, Ndjolé, Kango, Mouila, Omboué.

Toute l'économie gabonaise est restée longtemps liée à l'okoumé, seul produit d'exportation important. La richesse et le mouvement commercial dépendaient exclusivement de la demande qu'en faisaient les pays européens nantis. La commercialisation intérieure était négligeable. Qu'une crise survienne et le Gabon s'effondre à peu près complètement : faillite en cascades, maisons de commerce à la dérive, main-d'œuvre des chantiers forestiers abandonnée, disette plus ou moins profondément ressentie au sein d'un milieu rural où la tradition agricole est faiblement vécue. En somme, on retrouve ici les vicissitudes classiques liées à un produit de

traite voué au marché colonial. Les dépressions économiques ébrèchent la régularité des courbes ascendantes d'exportation de l'okoumé : 1915-1919, 1941-1944, 1952 correspondent à des périodes sombres de la vie économique et sociale du Gabon. Si la dépression liée à la crise du bois en 1975 n'a point été ressentie avec la même acuité d'antan, c'est que depuis le début de cette décennie l'okoumé s'est vu peu à peu détrôné au profit du pétrole dont la production a décuplé entre 1964 et 1975 (11,3 millions de tonnes en 1975). La haute valorisation donnée au pétrole gabonais par la flambée des cours du brut depuis 1973, ainsi qu'aux minerais extraits au Gabon (manganèse et uranium) a subitement relégué l'okoumé à une position secondaire. Position d'autant plus précaire que les valeurs pétrolières en plein essor écrasaient un produit atteint de plein fouet par la conjoncture favorable au pétrole, les bois subissant dans le même temps sur les marchés mondiaux, une redoutable concurrence d'autres essences tropicales (asiatiques en particulier).

D'où une chute brutale de la production et même la suspension des abattages en 1974.

### L'okoumé-roi est-il définitivement détrôné ?

La conjoncture essentiellement défavorable au bois a été de courte durée bien que la reprise n'ait pas retrouvé l'euphoric d'antan. Cependant l'okoumé reste, dans le domaine de l'économie sylvicole régionale, le chef de file des essences appréciées et exploitées. Ainsi la consommation intérieure des bois ouvrés (placage, déroulés et contreplaqués) ne cesse d'augmenter. Les ventes ou cessions directes aux usines nationales (scieries, usines de déroulage et de contreplaqués) sont passées de 7 % de la production totale en 1960 à près de 15 % en 1975. Les exportations de bois ouvrés, ou ayant acquis une plus-value, vers les pays africains, en particulier les pays de l'Union Douanière des États d'Afrique Équatoriale et du Cameroun (UDEAC), ne cessent de croître, attaquant le monopole à l'exportation détenu par les pays européens. En dépit de la concurrence d'autres bois moins chers, en provenance d'Asie ou d'Amérique latine, l'okoumé conserve et conservera une place de choix parmi les bois de qualité, s'étant classé parmi les plus courants des bois précieux. Les sautes conjoncturelles de l'exploitation ne pouvant finalement qu'être bénéfiques au renouvellement de cette essence sur des coupes que l'on a eu tendance à systématiser en période de cours euphoriques. Les responsables gestionnaires de la forêt gabonaise se sont depuis longtemps penchés sur le problème du maintien de la pérennité de l'essence. Dans la région de Libreville (cap Esterias), de Kango

(Ekouk) des zones de replantation de l'okoumé ont été aménagées, ainsi que des pépinières, avec beaucoup de succès permettant dans une certaine mesure le renouvellement des coupes de 60 ans environ. Cette politique, déjà mise en œuvre pendant la période coloniale place la forêt sous la sauvegarde du Ministère des Eaux et Forêts dont l'action est soutenue pour la protection et la régénération, par des organismes spécialisés tels le Centre Technique Forestier Tropical (CTFT), la Société Technique de la Forêt d'Okoumé (STFO) et l'Institut National d'Études Forestières (INEF). La mise en coupe réglée de la forêt gabonaise et tout spécialement des peuplements d'okoumé est battue en brèche par l'action de ces organismes, les vicissitudes du marché international des bois, mais surtout par la faible consommation en terres à défricher d'une population rurale extrêmement réduite. La forêt, qui occupait naguère un salarié sur trois, n'en emploie plus, depuis le boom économique lié à l'extraction pétrolière, qu'un sur quatre. Dans ces conditions, elle se trouve pour le moment à l'abri d'une destruction systématique, phénomène que l'on peut observer en Côte-d'Ivoire par exemple. A la suite du passage des bûcherons, elle ne court pas ici le risque d'élimination au profit de cultures sur brûlis, la pression agricole traditionnelle s'exerçant si faiblement qu'il lui est laissé toutes facultés de se régénérer. Le vide démographique rural, donc la faible demande en terres agricoles vierges est un gage de prospérité pour l'okoumé qui peut se reproduire naturellement dans les trous de lumière ouverts par le seul abattage industriel.

Sur le plan économique il est exclu que cette essence demeure longtemps au niveau sans prestige où l'ont brutalement relégué les hydrocarbures subitement placés au premier rang des exportations gabonaises. Le pétrole gabonais a connu un accroissement de production allant de pair avec la plus-value perçue à partir de 1973, date du début de la crise. Richesse évanescence fossile, sa production a plafonné autour de 11 millions de tonnes annuelles et amorce déjà un lent reflux. Les réserves estimées, en dehors de l'hypothèse peu probable de spectaculaires découvertes, laissent augurer pour les 10 à 15 années à venir une production déclinante. Le Gabon doit d'ores et déjà songer à « l'après-pétrole » pour l'horizon 2000.

Cette époque d'un proche futur risque de connaître une seconde « révolution de l'okoumé » inestimable richesse pérenne qui prendrait le relai d'un pétrole en voie d'épuisement. Mais cette richesse est également très fragile. Symbole national, objet d'attentions spécifiques, l'okoumé représente l'un des atouts majeurs de la poursuite du développement économique gabonais dont l'effet d'entraînement aurait

été provoqué par le pétrole. Il serait judicieux qu'une organisation spécifique soit mise en place pour réaliser et unifier sur tous les plans (réglementation, exploitation, plantation, régénération, recherche) les actions disparates déjà entreprises, dans le cadre d'une véritable promotion de cette essence, au sein de l'économie sylvicole générale. Mettre en œuvre

un « plan okoumé », comme d'autres pays poursuivent un « plan hevea » ou un « plan cacao », serait une sage mesure pour l'avenir du pays.

*Manuscrit reçu au Service des Éditions de l'O.R.S.T.O.M.  
le 22 mai 1980.*